

La COCAF salue la teneur du dernier avis du Conseil supérieur de l'éducation.

L'avis intitulé « L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie » démontre sans équivoque que l'éducation populaire est un champ éducatif à part entière et souligne sa contribution essentielle au système éducatif du Québec.

Quant à l'approche d'éducation populaire autonome, considérée par le Conseil supérieur de l'éducation comme une branche de l'éducation populaire, elle constitue l'essence même du travail de milliers d'organismes sans but lucratif à travers le Québec qui s'inscrivent dans l'action communautaire autonome.

Les citoyens et citoyennes du Québec ont accès à un système d'éducation formel qui se charge bien de leur développement professionnel et qui voit à l'acquisition de connaissances de base. L'éducation populaire, quant à elle, favorise particulièrement une prise de conscience d'enjeux individuels et sociétaux et permet l'intégration et l'implication des gens directement concernés, dans des actions propices à une transformation de leur milieu.

La notion d'éducation tout au long et au large de la vie « [...] renforce l'idée qu'un système éducatif doit être conçu sur la base de la complémentarité de ses modes, de ses lieux et de ses objets d'apprentissage »; « [...] L'apport de l'éducation populaire, qui s'inscrit en complémentarité avec celui des possibilités de l'éducation formelle et autres, est crucial pour la concrétisation d'une telle perspective éducative. »; «L'éducation populaire permet une plus large participation des adultes à des activités éducatives qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle favorise certains apprentissages qui sont capitaux pour assurer leur participation à la société et leur bien-être, pour leur permettre de prendre le contrôle sur leur vie et sur le développement de leur milieu. »

La COCAF souligne l'importance et la pertinence des 12 recommandations de l'avis, notamment, celle qui invite le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur à « [...] assumer le leadership permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs du champ de l'éducation populaire autonome et de se doter des moyens nécessaires pour garantir la mise en oeuvre de cette action éducative, notamment dans le but d'orienter le Québec vers une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie. »

Après l'adoption de la politique de reconnaissance de l'ACA, en 2001, par le gouvernement du Québec, la COCAF souhaite que, fort de cet avis important du Conseil supérieur de l'éducation, le gouvernement reconnaisse à sa pleine valeur

l'éducation populaire autonome, et que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en soit porteur, en partenariat avec les organismes communautaires autonomes du Québec.

-30-

Source : Pierre Valois, président de la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation – COCAF (514 842-2548 poste 222)

1 La COCAF-Coalition des organismes communautaires autonomes de formation regroupe 15 organismes sans but lucratif qui ont pour mission principale de soutenir les organismes communautaires et toutes les personnes impliquées dans leur mission respective. Certains ont un mandat régional, d'autres un mandat provincial. L'éducation populaire autonome est au cœur des pratiques des formateurs et formatrices.